

## **COMPTE RENDU** **Séance du 17 mars 2011** **20 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le dix sept mars deux mil onze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

**Présents :** M. COUSINA Denis, M. GARET Philippe, M<sup>elle</sup> MARCHANDISE Valérie, M. COUSINA Raymond, Mme JAFFRÉ Michèle, M. CONSTANT Philippe, M. WAVREILLE Bernard, M. GUILLOT Serge, et M. Bernard PARMANTIER.

**Absent excusé :** M. DELORME Joël

Monsieur CONSTANT Philippe a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** le 1er mars 2011.

- Le procès-verbal de la séance du 21 février 2011 est lu et approuvé.

### **I – DELIBERATIONS**

#### **➤ N° 07/2011 Pose d'un second coussin ralentisseur Grand'Rue**

Vu la délibération N° 44/2010 en date du 9 décembre 2010,  
Vu les recommandations formulées par le CIP NORD en date du 1<sup>er</sup> mars 2011,  
Le Conseil Municipal,  
Décide :

- de faire poser un second coussin ralentisseur au niveau du numéro 8 de la Grand' Rue en face de celui déjà installé (selon le plan joint),
- de confier cette tâche à la société MULTISERVICES,
- de demander une participation financière auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

#### **Reprise anticipée du résultat 2010.**

Le Maire expose à l'assemblée le fait que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Mais cette instruction M14 prévoit aussi de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- la fiche de calcul du résultat prévisionnel
- les états des restes à réaliser
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget

#### **Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2010 en vue d'une reprise anticipée des résultats au budget primitif 2011**

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code général des Collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a choisi de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif avant l'adoption du compte administratif.

<b>Compte administratif principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	204 690.81	272 090.40	67 399.59
	Résultats antérieurs reportés		122 320.51	122 320.51
	Résultat à affecter			<b>+ 189 720.10</b>
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	339 156.36	103 434.15	-235 722.21
	Solde antérieur reporté		623 655.73	623 655,73
	Solde global d'exécution			<b>+ 387 933.52</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement	377 127	75 396	-301 731.00
<b>Résultats cumulés 2010</b>		<b>920 974.17</b>	<b>1 196 896.79</b>	<b>275 922.62</b>

Reprise anticipée	Report en recettes de fonctionnement (002)			+ 189 720.10
	Report en recettes d'investissement(001)			+ 387 933.52

➤ **N° 08/2011 Reprise anticipée des résultats de l'exercice avant le vote du compte administratif 2010**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2311-15 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats produits par le trésorier (compte de gestion provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice 2010 au budget primitif 2011 avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé n'est pas encore fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité,

1° De constater les résultats de l'exercice 2010, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Compte administratif principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	204 690.81	272 090.40	67 399.59
	Résultats antérieurs reportés		122 320.51	122 320.51
	Résultat à affecter			<b>+ 189 720.10</b>
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	339 156.36	103 434.15	-235 722.21
	Solde antérieur reporté		623 655.73	623 655,73
	Solde global d'exécution			<b>+ 387 933.52</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement			
	Investissement	377 127	75 396	-301 731.00
<b>Résultats cumulés 2010</b>		<b>920 974.17</b>	<b>1 196 896.79</b>	<b>275 922.62</b>

2° d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

-un report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) pour 189 720.10 € soit **189 721 €**

-un report en section d'investissement (**ligne 001 en recettes**) pour 387 933.52 € soit **387 934 €**.

3° d'inscrire l'ensemble des crédits ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2011, et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif de l'exercice 2010.

➤ **N° 09/2011 Réaffirmation de notre attachement à la CCCV**

Considérant la lettre de Monsieur le Sous préfet de Reims en date du 20 janvier 2011 sollicitant un projet concret et réaliste concernant le territoire de la Communauté de Communes Champagne Vesle,

Considérant que Reims Métropole souhaite élargir son périmètre jusqu'à notre commune,

Considérant le courrier de la CCCV datant du 18 février 2011 demandant à la commune de réaffirmer son attachement à la CCCV,

Les membres du Conseil, décident à l'unanimité,

- De reporter leur prise de décision dans l'attente de l'obtention des éléments chiffrés de la CAR leur permettant d'appréhender financièrement une future possible annexion d'ORMES.

➤ **N° 10/2011 Délégation de signature pour les problèmes liés à l'assainissement du Chemin Dresfervuoin**

Mr SUPLY concerné ne prend pas part au vote.

Vu la délibération N° 2/2011 d'autorisation d'ester en justice pour les travaux d'assainissement du Chemin du Dresfervuoin,  
Considérant que le Maire pourrait être intéressé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Donne délégation de signature à Monsieur Philippe GARET,  
Pour signer toutes les pièces relatives aux problèmes liés à l'assainissement du Chemin du Dresfervuoin.

➤ **N° 11/2011 Choix du fournisseur pour l'implantation des mâts d'éclairage public**

Considérant les travaux d'effacement des réseaux électriques de la rue du Centre, de la Briqueterie, et de la rue de Pargny,  
Considérant que les travaux d'installation des mâts d'éclairage public sont à la charge de la commune,  
Vu la consultation lancée,  
et après étude des offres déposées par les entreprises,  
Le Conseil Municipal,  
Décide à l'unanimité,  
De confier à la société DRTP l'installation des candélabres de l'éclairage public (avec solution à économie d'énergie), ceci pour un montant total de 37 630 € HT,  
Et autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant.

## **II –QUESTIONS DIVERSES**

✓ **D.I.A.**

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le terrain suivant :  
Parcelle ZC 102, Zone des Blancs Fossés d'une superficie de 3051 m2.

✓ **Devis contrat de maintenance Eclairage Public**

Mr COUSINA D. fait état à l'assemblée de la proposition établie par la société DRTP pour la maintenance de notre réseau d'éclairage public. Le montant du devis s'élève à 1942 € HT /an pendant 4 ans.

Les membres du conseil décident de convoquer DRTP afin d'avoir des précisions sur le chiffrage de l'état des lieux réalisé avant le démarrage du contrat.

✓ **Réforme des collectivités locales : Rapprochement de Ormes- Thillois –Champigny avec Reims Métropole**

Mr le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion qu'il a eue le 23 février à Reims en présence de Mme AZAN et des services financiers de Reims Métropole, ainsi que des représentants de la CCCV et des communes de Thillois et de Champigny. Cette réunion a permis de préciser les différences de compétences entre la CCCV et Reims Métropole ainsi que les ressources financières apportées par chacune des 3 communes à la CCCV.

✓ **Révision du document de PLU : problème de l'espace boisé classé en zone AUa**

Mr GUILLOT Serge rappelle aux membres du conseil le contenu de la délibération N° 27/07 prise le 31 juillet 2007. Le Conseil retient l'étude technique proposée par Mr Brochet Lanvin concernant les emprises et les essences prévues pour cet espace boisé classé.

✓ **Point sur travaux assainissement du chemin du Dresfervuoin**

Mr le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de la commission assainissement de la CCCV du 15 février 2011. Il précise le rendez-vous avec Maître DEVARENNE prévu pour le mercredi 30 mars.

Pour ce qui est du Chemin Vert, la route de Tinueux est désormais réouverte car la réfection de la chaussée est réalisée.

✓ **Permanence du bureau de vote pur les élections**

Le planning pour les deux tours des élections cantonales est établi.

✓ **Passage du boulanger dans la commune**

Le boulanger se plaint du peu de clientèle pour les villages d'Ormes et de Thillois. Les solutions d'un dépôt de pain dans le village ou de sac mis à disposition des habitants vont lui être proposées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 40.